

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 mars 2016

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois de mars deux mille seize (16-03-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Alain Vallée, préfet et maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Était absent : Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Alain Vallée, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Alain Vallée, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 16-03-32

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie : Approbation des règlements numéros 2015-12-25, 2015-12-27 et 2015-12-26;

- Entente de développement de l'économie sociale en Mauricie;
- Entente concernant la poursuite des efforts en développement social (Consortium en développement social);
- Nomination d'un représentant au CA de TGV Net Mauricie;
- Approbation des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac :
 - a) Plan d'urbanisme numéro 2015-07-002
 - b) Règlement de zonage numéro 2015-07-003;
 - c) Règlement de construction numéro 2015-07-004;
 - d) Règlement de lotissement numéro 2015-07-005;
 - e) Règlement permis et certificat numéro 2015-07-006;
- Recommandations du Comité du Fonds de développement du territoire (FDT);
- Varia :
 - a) Rapport annuel d'activité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (scri);
 - b) Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM) : Adoption du rapport annuel;
 - c) Mandat à la CTAM pour le transport collectif 2016 et participation financière;
 - d) PIR : demande de certificat au ministère de l'environnement pour le prolongement de services;
 - e) Dossier supralocaux Shawinigan;
 - f) Réfection d'un tronçon du chemin des bêtes-puantes;
 - g) Demande CLD-Gestion du club de golf;
 - h) SIM;
 - i) Petite séduction : Saint-Adelphe;
 - j) Négociation du bail du CLD
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 février 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-03-33

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

Rémunération des employés (es) (4 semaines) 58 360.49

Déplacement des employés (es) 2 259.01

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.50
Telus mobilité	116.47
Xittel (téléphone)	680.67
Xittel (internet)	517.39
Le Groupe Pages Jaunes	47.14
RREMQ	8 432.45
Croix Bleue Médavie	9 163.39
Fournitures de bureau Denis	335.90
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	1 145.77
Entreprises de distribution Denis Samson	235.00
Servitec inc. - contrat mensuel	6 674.93
PG Solutions (logiciel éval)	11 754.21
Microgest informatique (contrat d'entretien, ordinateurs)	16 757.98
Fonds de l'information foncière	116.00
Syndicat des employés	579.45
RGMRM (fosses septiques, enfouissement, Q-P)	58 140.94
Distribution Vithemon	60.00
CARRA	85.43
Hydro-Québec	1 928.43
Xérox Canada	213.91
Chez Jacob	179.65
Chambre de Commerce de Mékinac	15.00
Corp. Développement de la rivière St-Maurice	21 252.19
Fondation du collège de Shawinigan	190.00
Du Tech matériel d'art appliqué	87.38
Éditions Yvon Blais	315.00
<u>Visa</u>	
Frais de déplacement	108.24
Location satellite	31.45
Dépôt chambres Hilton pour Congrès	2 944.04
Registraire des entreprises	69.38
Abonnement Dropbox	109.00

Total fournisseurs : 142 452.29

Fonds de développement du territoire

CDC Mékinac	244.00
Ôze Publicité	3 504.46

Total FDT : 3 748.46

Programme de rénovation

MRC des Chenaux	372.60
-----------------	--------

Cour municipale

Postes Canada	1 238.75
Trudel & Associés, huissiers de justice	296.72

Total cour municipale : 1 535.47

Grand total : 208 728.32

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	13.35
--------------	-------

Total : 13.35

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>796.35</u>
--	---------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>7 196.18</u>
---------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

ADGMRCQ (colloque)	459.90
Fournitures de bureau Denis	151.52
Savonnerie B-L	107.51
Boulangerie Germain	190.11

Total fournisseurs : 909.04

FDT

Chez Jacob 197.65

Total FDT : 197.65

Aides aux entreprises

Laprodéo 1 956.00

Total aides aux entreprises : 1 956.00

Cour municipale

Ministre des Finances 15 375.50

Total cour municipale : 15 375.50

Grand total : 26 430.72

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 16 mars 2016.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 16-03-34

Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 mars 2016 totalisant 235 132.94 \$ pour la MRC et 13.35 \$ pour le parc industriel régional.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Françoise Bouchard, de la direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, nous transmet les lignes

- directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État qui doivent être appliquées dès maintenant par la MRC;
- Le sous-ministre, Denis Marsolais, nous informe d'une trousse d'outils disponible afin d'évaluer la possibilité de faire des regroupements des services d'incendies;
 - Monsieur Éric Breton du Ministère des Transports, nous informe qu'un montant de 64 998 \$ sera versé suite la reddition de compte du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);
 - Madame Carole Hubert Ruel, du comité commandites du relais pour la vie-Hérrouxville, nous remercie de notre don et nous informe du montant ramasser lors de l'événement, soit 40 050 \$;
 - Invitation à l'assemblée annuelle des membres sociétaires de la Mutuelle des municipalités du Québec le 21 avril à Drummondville;
 - Madame Anne Hébert, de l'office des personnes handicapées, nous rappelle les obligations légales auxquelles les MRC sont assujetties et les outils à notre dispositions afin de favoriser l'accès aux personnes handicapées;
 - Résolution de la MRC de Charlevoix, concernant l'augmentation du coût des baux de villégiatures sur les terres du domaine de l'État.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 16-03-35

Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

RGMRM : APPROBATION DES RÈGLEMENT NUMÉROS 2015-12-25, 2015-12-26 ET 2015-12-27

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM);

CONSIDÉRANT que chacun des membres de la Régie doit approuver les règlements de la RGMRM par résolution de son conseil;

Re 16-03-36

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac d'approuver :

- le règlement 2015-12-25 modifiant le règlement 2008-10-86 pour la non-réalisation en partie des travaux liés à l'acquisition d'équipement pour la collecte de matières recyclables et décrétant une dépense révisée de 161 584,11\$ et un emprunt révisé de 100 000\$;
- le règlement 2015-12-26 abrogeant le règlement d'emprunt 2009-05-95 préalablement adopté aux fins de financer les honoraires professionnels dans le litige avec les Serres du St-Laurent;

- le règlement 2015-12-27 modifiant le règlement 2010-06-97 pour la non-réalisation en partie de la mise à niveau des éco centres et décrétant une dépense révisée de 669 995,28\$ et un emprunt révisé de 658 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE EN MAURICIE

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le pôle d'économie sociale de la Mauricie lors de la rencontre de Conférence administrative régional (CAR)- territoires tenues le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT la volonté des territoires de la Mauricie de soutenir les efforts en matière de développement des entreprises d'économie sociale en Mauricie;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par le Pôle d'économie sociale de la Mauricie;

CONSIDÉRANT la participation financière annuelle de 50 000 \$ sur cinq ans du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);

CONSIDÉRANT la participation financière annuelle de 20 000 \$ d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT l'effet de levier significatif de ces ministères au développement de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT le projet de scénario financier déposé relativement à la participation financière des territoires basée sur la répartition en fonction du nombre d'entreprises d'économie sociale dans leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT la répartition suivante des entreprises d'économie sociale et la proposition de participation financière par territoire :

Trois-Rivières	41 % des E.E.S.	25 000 \$ / an
Shawinigan	18 % des E.E.S.	10 000 \$ / an
Agglomération La Tuque	12 % des E.E.S.	5 000 \$ / an
MRC de Maskinongé	11 % des E.E.S.	5 000 \$ / an
MRC de Mékinac	10 % des E.E.S.	5 000 \$ / an
MRC des Chenaux	8 % des E.E.S.	5 000 \$ / an

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres de la Table des préfets de la Mauricie, lors d'une réunion tenue le même jour, de soutenir et recommander la proposition déposée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-

Rives et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac accepte de participer à une entente en économie sociale avec les autres partenaires et approuve le scénario financier ainsi que la répartition qui s'y rapporte. Les sommes nécessaires seront appropriées et réservées à partir de la répartition des surplus de la CRÉ Mauricie;

Que copie de la présente soit transmise au Pôle d'économie sociale de la Mauricie ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE CONCERNANT LA POURSUITE DES EFFORTS EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CONSORTIUM EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL)

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par le Consortium en développement social de la Mauricie lors de la rencontre de Conférence administrative régional (CAR)- territoires tenues le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat en développement social déposée à cette rencontre;

CONSIDÉRANT la participation financière importante des ministères et organismes à l'entente :

- CIUSSS MCDQ ; 75 000 \$ pour un an;
- Fondation Chagnon : 50 000 \$ pour un an;
- Emploi-Québec : 25 000 \$ pour un an;
- Centraide : 15 000 \$ pour un an;

CONSIDÉRANT l'effet de levier significatif apporté par la participation financière de ces organismes;

CONSIDÉRANT qu'il y aura un montant résiduel d'une valeur estimée à 35 000 \$ de l'entente actuelle en développement social;

CONSIDÉRANT que ce montant résiduel pourrait représenter la quote-part des six territoires de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'accord de tous les membres de la Table des préfets de la Mauricie de soutenir et recommander la proposition déposée;

Re 16-03-38

EN CONSÉQUENCE, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac accepte de participer à une entente de partenariat en développement social avec les autres partenaires et d'y contribuer à la hauteur d'un sixième du montant résiduel de l'entente actuelle émanant de la CRÉ de la Mauricie et d'autoriser monsieur Alain Vallée, préfet de la MRC de Mékinac à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution;

Que copie de cette résolution soit transmise au Consortium en développement social de la Mauricie ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CA DE TGV NET MAURICIE

Considérant qu'il y a lieu de nommer un représentant de la MRC de Mékinac au conseil d'administration de TGV NET Mauricie;

Re 16-03-39

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de nommer monsieur Louis Filteau, directeur de l'aménagement à siéger au conseil d'administration de TGV NET Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a remplacé son plan et ses règlements d'urbanisme afin de les rendre conforme au schéma d'aménagement régional révisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac a transmis à la MRC son nouveau plan d'urbanisme numéro 2015-07-002 et ses nouveaux règlements :

- Règlement de zonage numéro 2015-07-003;
- Règlement de construction numéro 2015-07-004;
- Règlement de lotissement numéro 2015-07-005;
- Règlement permis et certificat numéro 2015-07-006;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-03-40

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le nouveau plan d'urbanisme no 2015-07-002 et ses nouveaux règlements :

- Règlement de zonage numéro 2015-07-003;
- Règlement de construction numéro 2015-07-004;
- Règlement de lotissement numéro 2015-07-005;
- Règlement permis et certificat numéro 2015-07-006;

et autorise le secrétaire-trésorier monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité relatif à ces règlements.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 205-524 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-03-41

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 205-524 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT)

CONSIDÉRANT que le comité de recommandations du FDT a étudié les dossiers présentés par la coordonnatrice des projets spéciaux, lors de la rencontre du 14 mars 2016;

CONSIDÉRANT que le comité a transmis, pour approbation par les membres du conseil, ses recommandations,

Re 16-03-42

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur André Léveillée, maire de Saint-Tite, et il est résolu par le Conseil de la MRC d'approuver les recommandations du comité tel que décrit ci-dessous :

d'ajouter une date de tombée pour les projets FDT. Il y aura donc 3 dates pour déposer les projets, soit les 1^{er} mars, 1^{er} juin et 1^{er} octobre.

d'accepter les dossiers ci-dessous conditionnellement à ce que les promoteurs :

- Acceptent l'offre, d'ici le 15 avril 2016, en retournant une copie contresignée de la lettre d'offre et du protocole d'entente à la MRC de Mékinac;

- S'assurent de fournir à la MRC de Mékinac un rapport de fin de projet avec factures à l'appui pour que le déboursement de l'aide financière soit effectué;
- Complètent le projet au plus tard le 1^{er} septembre 2016, à défaut de quoi l'offre sera considérée comme caduque;

Projets locaux :

FDT-L-16-003

Municipalité St-Roch de Mékinac :

Aménagement Parc du Moulin

Montant accepté :

15 000 \$ enveloppe locale du FDT de St-Roch de Mékinac.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière de la municipalité;
- Obtenir un permis du ministère de l'environnement et toute autre autorisation nécessaire pour effectuer les travaux;
- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires

FDT-L-16-005

Municipalité Trois-Rives

Aménagement du Parc de la Grande-Anse phase 2 et installation de panneaux historiques

Montant accepté :

8 000 \$ - enveloppe locale du FDT de Trois-Rives

Conditions particulières :

- Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
- S'assurer de la participation financière des partenaires.

Projets régionaux :

FDT-R-16-001

Économie du savoir Mauricie inc.

Service d'accompagnement en innovation

Montant accepté :

4 750 \$ - enveloppe régionale du FDT

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière des partenaires et d'au moins une autre MRC rurale de la Mauricie;
- S'assurer de la réalisation des actions projetées par le soutien d'au moins 2 entreprises mékinacoises;
- Inviter la MRC à participer à l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

FDT-R-16-002

Corporation de développement de Hérouxville

Développement touristique Tavibois

Montant accepté :

20 000 \$ - enveloppe locale du FDT de Hérouxville;

30 000 \$ - enveloppe régionale du FDT.

Conditions particulières :

- S'assurer de la participation financière des partenaires;
- Obtenir une résolution municipale de Hérouxville permettant l'octroi de l'enveloppe locale;
On suggère à la municipalité de s'assurer que les biens de la corporation lui reviennent en cas de dissolution ou vente.

FDT-R-16-004

OJA Volteface

Développement et implantation d'une unité de médiation citoyenne

Montant demandé :

10 050 \$ - enveloppe régionale de FDT.

Le projet sera analysé par le comité de sécurité publique pour une recommandation à une séance ultérieure.

- Adopté à l'unanimité -

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRI)

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Benoit Beaupré en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 16-03-43

EN CONSÉQUENCE, Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'approuver le rapport d'activités annuel du schéma de couverture de risques en incendie.

- Adopté à l'unanimité -

CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE MÉKINAC (CTAM)

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel de la Corporation de transport adapté de Mékinac (CTAM) préparé par madame Gisèle Renaud;

Re 16-03-44

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-

Mékinac, et il est résolu d'approuver le rapport annuel de la Corporation de transport adapté de Mékinac;

- Adopté à l'unanimité -

**MANDAT À LA CTAM POUR LE TRANSPORT COLLECTIF 2016
ET PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre le service de transport collectif régional depuis le 2001 et qu'elle mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac (CTAM) pour le réaliser;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et passagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

CONSIDÉRANT que, pour le service de transport collectif régional, la MRC de Mékinac prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 16 650 \$;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des passagers sera de 33 350 \$ en 2016;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2016;

Re 16-03-45

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif régional pour l'année 2016;

Que les surplus du service de transport collectif régional soient réinvestis dans le budget de ce service au cours des années suivantes;

- Adopté à l'unanimité -

PIR : DEMANDE DE CERTIFICAT AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROLONGEMENT DE SERVICES

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac, doit prolonger les infrastructures de son parc industriel régional (P.I.R.) afin d'y accueillir de nouvelles industries / entreprises;

Re 16-03-46

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- Mandate Patrice Bédard, ingénieur du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac afin de préparer les plans et devis pour le prolongement du réseau d'eau potable et de protection incendie du parc industriel régional (P.I.R.) de la MRC de Mékinac.
- L'autorise à présenter une demande de certificat d'autorisation au Ministère du développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- Confirme l'engagement de la MRC de Mékinac, à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIER SUPRALOCAUX SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT le litige qui oppose la Ville de Shawinigan et ses municipalités voisines, pour leur participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'apport des collectivités voisines est essentiel à la vitalité économique de la Ville de Shawinigan et que les utilisateurs extérieurs de ses services soulagent déjà le fardeau fiscal de ses contribuables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan et les municipalités interpellées ont fait consensus sur le fait que les services doivent être financés par ceux qui les utilisent;

CONSIDÉRANT le refus de la Ville de Shawinigan de souscrire à l'approche «utilisateur/payeur» mis de l'avant par les municipalités;

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan a décidé d'en appeler à l'autorité du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour que la Commission municipale du Québec intervienne et lui fasse ses recommandations;

CONSIDÉRANT que, l'équité fiscale interdit de prendre les taxes de l'ensemble de nos contribuables, ou de réduire leurs services, pour aider la Ville de Shawinigan à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de notre population;

Re 16-03-47

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'appuyer la lettre produite par les maires des dix municipalités adressée, en date du 18 mars 2016, à monsieur le Ministre Martin Coiteux du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour faire valoir leurs points de vue.

- Adopté à l'unanimité -

RÉFECTION D'UN TRONCON DU CHEMIN DES BÊTES-PUANTES

CONSIDÉRANT que l'ingénieur de la MRC a relevé une section problématique (dangereuse) sur le chemin des Bêtes-Puantes dans les TNO;

CONSIDÉRANT que les travaux correctifs nécessite un dynamitage et sont évalués à plus ou moins 60 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un chemin principal dans les TNO;

CONSIDÉRANT qu'une aide pourrait être demandée dans le cadre du programme d'aménagement durable forestier (PADF);

Re 16-03-48

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser l'ingénieur à présenter une demande d'aide au PADF pour la réalisation de ces travaux et que la différence soit comblé via les TNO pour un maximum de 15 000 \$;

- Adopté à l'unanimité -

SIM

CONSIDÉRANT le partenariat convenu entre la MRC de Mékinac, le CLD Mékinac et la caisse Desjardins du centre Mékinac, au début des années 2000, pour investir dans le développement d'immeubles locatifs, par la création de la société d'infrastructures de Mékinac (SIM);

Considérant que le partenariat a porté fruit pour la création d'emplois sur le territoire de Mékinac;

Considérant que les partenaires désirent maintenir l'investissement à part égale (1/3) dans les futures initiatives de la SIM;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 132 800 \$, est réservé par la MRC pour de futurs projets de la SIM, provenant du FDT (part du surplus du CLD);

Re 16-03-49

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville et il est résolu, par le Conseil de la MRC de Mékinac, de confirmer aux partenaires de la SIM, que la MRC maintient son engagement financier, ainsi que celle de son CLD pour les futurs investissements de la SIM.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE CLD-GESTION DU CLUB DE GOLF

CONSIDÉRANT la résolution 16-02-13 (CA) du CLD Mékinac qui indique qu'aucun représentant du CLD sera présent au sein du conseil d'administration du club de golf Le St-Rémi;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des partenaires de Mékinac ont travaillé ardemment au maintien et au financement du seul club de golf de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la plan d'affaires élaboré en 2015, par le CLD Mékinac, proposait l'investissement de la CDDM (pont Mékinac), ainsi que l'injection d'un certain montant provenant du FDT;

CONSIDÉRANT que le CLD est un des partenaires majeurs de soutien pour cet élément touristiques de notre territoire;

Re 16-03-50

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu, par le conseil de la MRC de Mékinac, de demander au CLD Mékinac de maintenir son soutien au Club de Golf Le St-Rémi, par la délégation d'une personne compétente au sein du conseil d'administration, afin de s'assurer de protéger la créance des partenaires ainsi qu'une bonne vitalité de cet actif au développement de notre territoire.

- Adopté à l'unanimité -

PETITE SÉDUCTION : SAINT-ADELPHÉ

CONSIDÉRANT la venue de l'émission de la Petite séduction dans la municipalité de Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT la demande de commandite en lien avec cet événement;

CONSIDÉRANT que cet événement apportera une visibilité pour la municipalité de St-Adelphe et la région de Mékinac;

Re 16-03-51

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'octroyer la somme de 1 000\$ à la

municipalité de Saint-Adelphe dans le cadre de l'événement de la Petite séduction.

- Adopté à l'unanimité -

NÉGOCIATION DU BAIL DU CLD

CONSIDÉRANT l'imputabilité des maires de la MRC de Mékinac relatif au développement économique depuis l'adoption de la loi 28 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la responsabilité des maires pour la saine administration de l'argent du public;

CONSIDÉRANT la disponibilité suffisante de locaux dans l'édifice du centre administratif de la MRC de Mékinac, propriété de la MRC;

CONSIDÉRANT que le CLD a un bail pour des locaux à l'édifice de la Caisse Centre Mékinac à St-Tite, se terminant en février 2018

Re 16-03-52

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le conseil des maires mandate le préfet, le préfet suppléant et le directeur général de faire une proposition à la Caisse de Centre Mékinac pour mettre fin au bail qui loge les locaux du CLD Mékinac, afin de rapatrier les effectifs du CLD dans l'édifice administratif de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Claude St-Amant demande des informations sur un dossier de la Cour, d'il y a 2 ans environ concernant les sommes réclamées.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 16-03-53

Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier